

CHARTE DU STAGIAIRE – FORMATION KANGATRaining

1. Objet de la charte

La présente charte a pour objectif de définir les modalités de règlement de la formation Kangatraining ainsi que les engagements attendus des stagiaires afin d'assurer le bon déroulement de la formation.

2. Modalités de règlement

- Le coût de la formation est fixé à 1466 € TTC par stagiaire.
- Le règlement doit être effectué dans son intégralité par virement ou par paiement en ligne (<https://www.payasso.fr/aspttgrandest/formationkanga>), minimum 5 jours avant le début de la formation soit au plus tard le 7 janvier 2026.
- Tout défaut de règlement pourra entraîner l'interruption de la participation à la formation.

3. Engagements du stagiaire

Chaque stagiaire s'engage à :

- Respecter les horaires et la ponctualité définis par l'organisme de formation et ou l'équipe de formation.
- Participer activement aux exercices et mises en situation proposés.
- Adopter une attitude respectueuse envers le formateur et les autres participants.
- Préserver la confidentialité des informations échangées durant la formation.
- Respecter les consignes de sécurité liées à la pratique du Kangatraining.

4. Absences et interruptions

- Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais à l'organisme de formation.
- En cas d'absence non justifiée, le stagiaire s'expose à une facturation totale ou partielle de la formation.
- Une interruption volontaire de la formation ne donne pas droit à un remboursement.

5. Attestation de formation

La remise de l'attestation de formation est conditionnée à la présence effective et à la participation active du stagiaire tout au long de la session.

Nom, prénom et signature du stagiaire : _____

Date : ___ / ___ / ___